

Registre des délibérations - Délibération n° 02 : 03/10/2017

DEMANDE D'AIDE À L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE AU FINANCEMENT DE LA POURSUITE DES MISSIONS DE GESTION DES ZONES HUMIDES

L'an deux mille dix-sept, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le trois octobre à 9h30 sous la présidence de Monsieur Roland Chassain.

► Étaient présents :

- Représentant du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Cyril Juglalet
- Représentant du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Bruno Genzana
- Représentants des Communes :
 - Commune d'Arles : Alain Dervieux, Nicolas Koukas
 - Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jérôme Bernard, Jean-Paul Gay
 - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Isabelle Henault, Roland Chassain, Roger De Murcia, Patrick Pac
- Représentants des établissements publics :
 - Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
 - Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bernard Arsac
 - Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
 - Métropole Aix-Marseille-Provence : Aline Cianfarani
 - Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Gilles Ayme
 - Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac, Bruno Blohorn

► Avaient donné pouvoir :

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Jean-Marc Martin-Teissere à Cyril Juglalet
 Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Patricia Saez à Bruno Genzana
 Commune d'Arles : Bernard Bacchi à Alain Dervieux
 Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez à Jérôme Bernard, Marc Minorette à Jean-Paul Gay
 Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Jean-Marc Taïeb à Henri Rivas
 Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Nicolas Juan à Gilles Ayme

► Étaient absents-excusés :

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Mireille Benedetti, Pascale Licari
 Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud
 Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel
 Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bertrand Mazel

► Le Conseil de Parc était représenté par 20 membres

► Autres personnes présentes :

Magali Touverey, Trésorerie de Saint-Rémy de Provence
 Olivier Briand, chargé de mission « Grand delta et zones humides », Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
 Charlotte Thibault, responsable « Gestion des espaces naturels », commune de Port Saint-Louis du Rhône,
 Régis Vianet, Directeur général du Parc naturel régional de Camargue
 Sonia Ayme, chef du pôle « Administration générale », Parc naturel régional de Camargue
 Cécile Héritier, assistante de Direction, Parc naturel régional de Camargue

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	24	24

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	58

Date de convocation
03/07/2017
RC – 370



Délibération n° 02 : 03/10/2017

**DEMANDE D'AIDE À L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE
AU FINANCEMENT DE LA POURSUITE DES MISSIONS DE GESTION DES ZONES HUMIDES**

Depuis la révision de sa charte en 1998, le Parc naturel régional de Camargue a mis en place une stratégie de préservation et de développement durable de la zone humide deltaïque entre le petit et le grand Rhône. Aujourd'hui elle se concrétise par diverses missions et programmes d'actions, parmi lesquels la gestion des terrains du Conservatoire du Littoral et la mise en œuvre du Contrat de delta Camargue qui sont financées en partie par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

► **Missions de gestion des zones humides (propriétés du Conservatoire du Littoral)**

À partir de 2005 (transfert des propriétés de l'État vers le Conservatoire du Littoral et mise en gestion par le Parc de Camargue de plus de 300 ha) puis surtout depuis 2008 (cession au Conservatoire du Littoral des 2 200 ha du domaine de la Bélugue et du Fangassier, propriétés historiques du groupe Salins), le Parc s'est vu confier une mission de gestion d'importance majeure pour son territoire. En 2011, avec la mise en œuvre d'un partenariat de gestion associant la Tour du Valat et la Société Nationale de Protection de la Nature, le Parc assure la coordination de la gestion d'un ensemble foncier s'étendant sur une superficie de 7 000 ha dont 6 500 ha dans les anciens Salins de Giraud appelés « Étangs et marais des Salins de Camargue ».

Les objectifs de cette gestion, formalisés dans un plan de gestion simplifié (notice de gestion 2013-2016), sont notamment de favoriser le rétablissement d'un fonctionnement hydrologique plus naturel (reconnexion avec les milieux alentours) et la reconstitution des écosystèmes littoraux caractéristiques des lagunes littorales méditerranéennes et des fronts de mer sableux.

De façon concrète, il s'agit d'assurer de manière continue :

- le suivi des niveaux d'eau et de salinité,
- le suivi de la gestion hydrosaline (manœuvre des ouvrages, maintenance),
- le suivi des brèches et de l'évolution géomorphologique,
- le suivi des travaux de restauration des zones humides (ouverture des milieux, réalimentation en eau),
- le maintien de la continuité hydrologique et biologique entre la mer et l'étang du Vaccarès via le réseau de lagunes,
- le suivi et la maîtrise de certaines espèces invasives végétales (baccharis, herbe de la pampa),
- le suivi et la gestion des situations de crise (pollutions accidentelles, tempêtes marines).

Pour assumer la prise en charges des coûts inhérents à ces missions, le Parc sollicite auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse les financements suivants pour 2018-2019 :

Catégories de dépenses	Montants	Catégories de recettes	Montants
Chargé des opérations de gestion des zones humides littorales propriété du Conservatoire du Littoral (1,25 ETP)	93 291 €	Agence de l'eau (50 %)	88 926,50 €
Chargé de missions zones humides (0,75 ETP)	84 562 €	Autofinancement (50 %)	88 926,50 €
TOTAL DÉPENSES	177 853,00 €	TOTAL RECETTES	177 853,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée autorise le Président à solliciter le concours financier de l'Agence de l'eau pour le financement des postes de « chargé des opérations de gestion des zones humides littorales » et de « chargé de mission zones humides » et à signer les conventions d'aides correspondantes ainsi que tous les documents y afférent.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits



Certifié exécutoire compte tenu '12 OCT. 2017
de la transmission en Préfecture le
Et de l'affichage effectué le 13 OCT. 2017

Le Président,
Roland Chassain



1341

13 OCT 1987

13 OCT 1987

